

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES  
DE HAUTE PROVENCESYNDICAT MIXTE DE GESTION DU  
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

27/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 9 h 30 à la salle polyvalente des Salles sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Date de convocation
13/10/2022

Délibération  
n°22\_10\_B8\_14**Etaient présents :**6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Philippe MARANGES** (Castellane)1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :  
**Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)**Ont donné pouvoir :**Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Antoine FAURE** ;**Remboursements des frais déplacement et assurance à Jean Philippe GALLET  
pour son déplacement au LIBAN**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose,

Dans le cadre des accords de coopération entre la Région SUD et le Liban, le Conseil régional a mis en place une délégation de partenaires, d'élus et de techniciens conduite par Renaud Muselier pour faire un bilan des différents projets en cours du 22 au 25 octobre 2022. Dans le cadre du projet d'aide à la création d'un parc naturel régional au Liban, le Parc du Verdon a été invité à participer à ce déplacement. Le Président et le codirecteur en charge du projet (Jean-Philippe GALLET) se sont donc rendus au Liban.

Les frais du Président étaient pris en charge directement par la Région. Jean-Philippe GALLET a dû faire l'avance de divers frais (billet avion, assurance rapatriement, repas, hébergement, etc) qui seront financés dans le cadre de l'opération d'aide à la création du parc financée par la Région.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de rembourser Jean-Philippe GALLET des frais qu'il a avancé pour cette mission, sur la base des justificatifs produits.

Le paiement de l'assurance rapatriement ne pouvant se faire que par Carte bancaire, M. Jean Philippe GALLET a réglé la facture auprès de ASSUREVER au titre de l'assurance couvrant M. Bernard CLAP et Jean Philippe GALLET, pour un montant total de 49,60 €TTC.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le remboursement à Jean-Philippe GALLET des frais qu'il a avancés lors de sa mission au Liban
- . sur la base des frais réellement engagés pour les dépenses d'hôtel, parking, autoroute, assurance rapatriement, et sur production des justificatifs
- . sur la base des tarifs applicables à la FPT pour les kilomètres et les repas
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour 10/11/2022 et l'an susdits  
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le